

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SECURITE
SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION
DES CARRIERES ADMINISTRATIVES

95-310 du 30 Décembre 1995
DECRET N° /MTFFSS/DGFP/DGCA/SAN
portant inscription aux tableaux
d'avancement au titre de l'année
1993 de certains Ingénieurs du
Génie Rural des cadres de la Caté-
gorie A, Hiérarchie I des services
techniques (Génie Rural) en tête.
BANANGOUNA MAMPOUYA ~~Député~~

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVER-
NEMENT

(/ISAS : Vu la Constitution du 45 Mars 1992 ;
Vu la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du
statut général de la Fonction Publique ;
Vu le Décret n° 60/90 du 3 Mars 1960 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A, des services techniques ;
Vu le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant
l'avancement des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 94/769 du 28 Décembre 1994 portant suspen-
sion des effets financiers à la suite d'une titularisation,
d'un reclassement, d'un avancement, d'une révision de situation
administrative ou de toute autre promotion ;
Vu le Décret n° 95/25 du 13 Janvier 1995 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 95/26 du 22 Juin 1993 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 95/27 du 22 Janvier 1995 portant nomination
des Ministres délégués, Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 95/32 du 9 Juillet 1993 portant organisation
des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
Vu l'arrêté 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur
la solde des Fonctionnaires ;
Vu le Procès-verbal de la Commission administrative pari-
taire d'avancement réunie à Brazzaville en date du 30 Mai 1994 ;
Vu la lettre n° 1506 du 5 Octobre 1994 du Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;

D.G.B.

D.G.C.F.

DECRETE :

.../...

mf

Article 14a Sont inscrits aux tableaux d'avancement au titre de l'année 1993, certains Ingénieurs du Génie Rural des Cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I des Services Techniques (Génie Rural) dont les noms et prénoms suivent.

Pour le 4^e échelon à 2 ans

- DANANGOUNA MAM-OUYA (Baviel) Brazzaville
- NKOUA Raymond Kinkala

Pour le 5^e échelon à 2 ans

- IBARA Daniel Sibiti
- MAKALIMA Mathias Kindamba
- MAMPOUYA Cyprien Justin Brazzaville
- MASSAMBA Héliodore U.S.A.
- MOUSSONGO Benjamin Sibiti
- NKADI Daniel B/VILLE
- NSOSSANI-NAKATELLAMIO Eric Roger B/VILLE

Pour le 6^e échelon à 2 ans

- MBAMA Bernard ; BOKO-SONGHO
- MITORY Fréjus Paulin B/VILLE
- PAKA-PAKA B/VILLE
- NGUIMBY Clément B/VILLE

Pour le 7^e échelon à 2 ans

- BHALAT Séraphin Brazzaville

mf

.../...

mf

~~ARTICLE 2: Le présent Décret sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./-~~

Brazzaville, le 30 Décembre 1995

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Agriculture
de l'Elevage, des Eaux et
Forêts et de la Pêche,



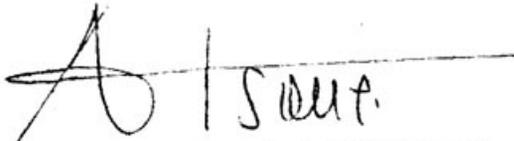
Jean Prosper KOYO.-



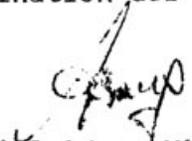
Général Jacques Joachim NOMBÉ D'OPANGE

Le Ministre du Travail, de la Fonction
Publique et de la Sécurité Sociale,

Le Ministre Délégué auprès du
Ministre de l'Economie et des
Finances Chargé du Budget et
la Coordination des Régies,



Professeur Anaclet TSOMAMBET.-



Luc Daniel Adamo MATETA.-

AMPLIATIONS;

- JORC.....1
- SGG/BC.....1
- DGFP/DGCA.....2
- DGB.....1
- DGCF.....1
- MAE/DAAFJE/DOS..48
- BST/STAT/DGCA...2
- CEF.....1
- INTERESSES.....14./-

